



**Dossier # : 1245378002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de créer un nouveau secteur de densité (14-T3) permettant de diminuer le taux d'implantation minimal et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal dans une partie de l'actuel secteur de densité (14-T1). Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées publiques de consultation requises.

Il est recommandé :

- D'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin de créer un nouveau secteur de densité (14-T3) permettant de diminuer le taux d'implantation minimal et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-T1.
- Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées publiques de consultation requises.

**Signé par** Véronique BELPAIRE Le 2024-05-30 13:45

Signataire :

Véronique BELPAIRE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement